

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf le douze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Giscos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre CAPES, Maire.

Date de la convocation : 04 Avril 2019

Présents : M. Didier LALES, Mme Fabienne BARBOT, M. Jean Pierre BRIAND, M. Michel GARBAYE, M. Stéphane GAUDON, M. Sébastien RIOT, M. Nicolas VIVAS.

Excusée : Mme Chantal COURREGELONGUE a donné procuration à M. Jean Pierre CAPES.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne BARBOT

BUDGET 2019 - AFFECTATION DU RESULTAT :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean Pierre CAPES, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Décide de voter le budget primitif et de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent :	40 474.71 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	65 362.34 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 002	excédent :	27.49€
Syndicat Intercommunal d'Ambulances de CAPTIEUX)		
Résultat de clôture à affecter :	excédent :	105 864.54 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	déficit :	32 856.33 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	déficit :	3 757.66 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 001	excédent :	2 525.23 €
(Syndicat Intercommunal d'Ambulances de CAPTIEUX)		
Résultat comptable cumulé :	déficit :	34 088.76 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	32 598.17 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	23 621.69 €
Solde des restes à réaliser :	8 976.48 €

Besoin réel de financement	43 065.24 €
Excédent réel de financement	

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire	
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
SOUS TOTAL (R 1068)	43 065.24 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	

TOTAL (A1)

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au cpt 119 déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses 002 déficit reporté	Dépenses 001 solde d'exécution N 34 088.76 €
Recettes 002 excédent reporté 62 799.30 €	Recettes 001 solde d'exécution N
	1068 : excédent de fonctionnement 43 065.24 €

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX :

Le Conseil Municipal, vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2019 ;

Après lecture du rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité ;

Fixe les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2019 :

- Taxe habitation :	13.03 %
- Taxe Foncier Bâtie :	23.87 %
- Taxe Foncier Non Bâtie :	61.49 %

ADHESION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE MATERIELS DESTINES AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR L'EDUCATION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant que l'article L2113-6 du Code de la commande publique permet aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes et que ces derniers ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats,

Considérant que conformément à l'article L2113-7 du Code de la commande publique, une convention constitutive a été élaborée par Gironde Numérique, définissant les modalités de fonctionnement du groupement et que cette convention désigne également le président de Gironde Numérique, Pierre DUCOUT, comme coordonnateur du groupement et l'autorise à signer les marchés et accords cadres ainsi que tous les documents y afférents, et à organiser les procédures de mise en concurrence pour le compte des membres du groupement,

Considérant que les statuts de Gironde Numérique lui permettent d'être coordonnateur de commandes publiques pour toute catégorie d'achats ou de commande publique se rattachant à ses domaines d'activités et que Gironde Numérique a été missionné pour favoriser le développement des usages du numérique dans les écoles du 1^{er} degré par la mise en place de moyens matériels dédiés par établissement scolaire et moyens mutualisés.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil municipal :

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de GISCOS au groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,

- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- **ACCEPTE** que Gironde Numérique soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé, en la personne de Monsieur le Président, Pierre DUCOUT
- **AUTORISE** le Président de Gironde Numérique à signer le ou les marchés et accords cadres au nom du groupement

CONVENTION SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle convention de fourrière pour animaux proposée par la Société Protectrice des Animaux, 361 Avenue de l'Argonne - 33700 MERIGNAC, et qui débuterait à compter du 1^{er} juillet 2019.

Cette convention est d'une durée de 3 ans, renouvelable deux fois par reconduction expresse, soit une durée totale de 9 ans, jusqu'en 2028, sur la base d'une contribution financière de 0.50 € par an et par habitant (population municipale inscrite au dernier recensement INSEE paru au J.O)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter de la nouvelle convention proposée par la Société Protectrice des animaux, à compter du 1^{er} juillet 2019.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

SANTE COMMUNALE :

Le Conseil Municipal décide de donner une suite favorable à la proposition d'AXA et autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour que la compagnie poursuive sa démarche auprès des habitants de la commune afin de leur proposer un tarif préférentiel, et fixe un taux de réduction (jusqu'à - 30%) sur une éventuelle santé communale.

PERSONNEL COMMUNAL :

L'arrêt de travail de Mme DARROMAN Sylvie a été prolongé jusqu'au 26 avril 2019.

M. DELEST Richard a renouvelé sa demande de mi-temps thérapeutique, et suite aux avis favorables du médecin traitant et du médecin agréé, il sera prolongé pour une durée de 3 mois à compter du 23 avril 2019.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS :

*** PARC :**

Le Parc propose la mise à disposition de 4 panneaux « GISCOS » qui indique que la commune fait partie du parc ; il en faudrait 5, un pour chaque route.

*** SIVOS :**

Lors de la séance du 11 avril 2019 il est précisé que le dispositif de la Région pour calculer le quotient familial des familles n'est pas prêt et il ne le sera peut-être pas pour juin.

Il faudra le calculer à la main selon une méthode de calcul donnée par la Région :

(Revenu Fiscal de référence / 12 mois)

Nombre de parts

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Quotient Familial	0 à 450	451 à 650	651 à 870	871 à 1250	> à 1250
Montant Annuel élèves D.P	30€	50€	80€	115€	150€
Montant Annuel élèves INTERNES	27€	45€	72€	103.50€	135€

Les familles s'inscrivant au bureau du SIVOS devront amener leur feuille d'imposition 2018 sur les revenus 2017 (n-2)

Si les familles ne présentent pas de feuille d'imposition, c'est la tranche 5 qui sera retenue.

Les familles qui ont payé le transport scolaire à l'inscription en 2018/2019, recevront le dossier de réinscription et feront l'inscription via le site internet « transports.nouvelle-aquitaine.fr »

Le budget 2019 a été voté à l'unanimité :

Section de fonctionnement :

- Dépenses..... 923 906.36€
- Recettes.....923 906.36€

Section d'investissement :

- Dépenses.....7 924.85€
- Recettes.....7 924.85€

Au 15 juin 2019, le service de boîtes postales fermera ses portes sur l'agence de Poste de Bazas.

La poste nous propose deux alternatives :

- L'installation d'une boîte aux lettres
- Le recours à une entreprise privée qui nous amènera le courrier en main propre au bureau du SIVOS

La Mairie de Bazas proposant d'occuper une boîte aux lettres inoccupée située à l'Espace Mauvezin, le SIVOS choisit d'occuper cette boîte.

Il y aura l'effacement de dettes d'une famille pour un montant de 146.66€ correspondant aux 2ème et 3ème trimestre 2017/2018 pour deux enfants.

En février 2018, les impayés se montaient à +/- 12 400.00€

A ce jour, ils sont de : 25 957.34€ (de 2008 à 2019) sachant que les impayés de 2019 (comprenant le prélèvement du 10/04 et le 2^{ème} trimestre représentent 13 165.59€), soit des impayés de +/- 12 791.75€ de 2008 à 2018

*** ECOLE :**

Le deuxième conseil d'école a eu lieu le 11 mars 2019

1) Effectifs :

- 6 TTPS, 9 PS, 11 MS dans la classe de Mme CARBONNIER
- 5 GS, 7 CP dans la classe de M. CARBONNIER
- 11 CE1, 13 CE2 dans la classe de M. DARMANA
- 12 CM1, 6 CM2 dans la classe de Mme SALOMEZ

2) Bilan des activités :

- sortie au cinéma de Captieux le jeudi 6 décembre 2018 pour les écoles de Giscos et de Lerm-et-Musset.
- 2 sorties au collège Ausone de Bazas dans le cadre du projet de mathématiques avec le professeur M. CASAROTTO pour l'école de Saint-Michel-de-Castelnau. La vente de décorations de Noël a rapporté un bénéfice de 618,00 € et la photo de classe un bénéfice de 246,00 €.
- petit-déjeuner de Noël commun à Lerm-et-Musset organisé par l' APE les p'tits loups.

3) Activités de fin d'année prévues :

- l'école de Lerm-et-Musset doit aller voir un spectacle en fin d'année scolaire à la salle des fêtes de Captieux. Une sortie à Cap-sciences et au théâtre à Bordeaux sont programmées le jeudi 9 mai 2019.
- aide aux devoirs jusqu'à fin mai 2019 et sortie sportive à Grignols le mardi 18 juin 2019 pour l'école de Giscos.
- les 13,14,15 mai 2019, voyage au Futuroscope pour l'école de Saint-Michel-de-Castelnaud. La somme de 3327,10 € manquante sera financée par la coopérative de l'école de Saint-Michel-de-Castelnaud. Le mardi 12 mars 2019, sortie à Bordeaux pour la remise des récompenses : l'affiche réalisée en binôme avec la classe de 6ème a reçu le premier prix.

4) Fête de l'école 2019 :

- la kermesse du RPI aura lieu le samedi 22 juin à Giscos.
- une réunion est prévue le lundi 8 avril 2019 à 17h45 à Giscos pour l'organisation des préparatifs.
- la tombola va être imprimée et remise aux enfants aux vacances de Pâques.
- Accueil périscolaire, cantine, transport :
- il est recommandé d'inscrire son enfant à la garderie même si la fréquentation n'est que très occasionnelle.
- M. ESPAGNET part à la retraite, son remplacement est en cours, la Région doit se positionner prochainement.

5) APE : bilan et perspectives :

- la fête d'halloween a eu lieu à Lerm-et-Musset autour d'un goûter et d'une boum. La chasse aux bonbons reste décevante.
- la journée vide ta chambre a rapporté 131,00 € de bénéfices.
- le petit déjeuner de Noël offert aux enfants a coûté 217,60 €.
- la journée crêpes en février a permis de récolter 240,00 €.
- la fête de carnaval s'est déroulée à Giscos sous un temps très maussade, environ une trentaine d'enfants pour le défilé. La compagnie Circulez a embrasé Mr Carnaval.
- une vente de cabas personnalisés est en projet.
- l'APE apportera son aide pour la fête des écoles à Giscos.
- les bénéfices seront distribués à chaque classe en fin d'année scolaire.

6) Questions diverses :

- projet numérique sur les trois écoles du RPI, M. CAPES explique que Gironde Numérique peut venir faire un audit pour évaluer les besoins de chaque école en collaboration avec les enseignants, qui sont séduits par cette proposition. Une réunion va donc être programmée rapidement avec Gironde Numérique (entre 12h et 14h pour les 4 classes).
- les lots importants sont à définir et à acheter pour la kermesse.
- la question de la mixité des accompagnants a été soulevée à Mme SALOMEZ concernant la sortie avec nuitées au Futuroscope. Celle-ci a répondu qu'un homme serait présent.

QUESTIONS DIVERSES :

Permanences Elections Européennes du 26 mai 2019 :

- * De 8 h à 12 h : Jean Pierre CAPES, Jean Pierre BRIAND, Michel GARBAYE, Nicolas VIVAS.
- * De 12 h à 15 h : Didier LALES, Sébastien RIOT, Stéphane GAUDON.
- * De 15 h à 19 h : Jean Pierre CAPES, Michel GARBAYE, Nicolas VIVAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.